

non attribuable à la guerre, en ce qui concerne les demandes provenant de personnes qui ne peuvent raisonnablement espérer vivre, et afin de décréter que les demandes pour l'assurance peuvent être acceptées, d'après la loi, le et après le 1er juillet 1928, jusqu'au 30 juin 1933 inclusivement.

—Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de cette résolution, en recommande l'examen à la Chambre.

#### LE NIVEAU DES EAUX DU LAC NIPISSING

M. JAMES ARTHURS (Parry-Sound): Je désire poser une question, soit au ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin), ou au ministre des Travaux publics (M. Elliott). J'ai reçu plusieurs lettres de ma circonscription, et j'ai également vu de nombreux articles de journaux, où l'on se plaint du niveau des eaux du lac Nipissing, qui sont régularisées par un barrage, lequel serait sous la direction du ministre des Travaux publics. Il y a lieu de prévoir des pertes énormes si les eaux se maintiennent à leur niveau actuel. Le ministre a-t-il reçu des communications à ce sujet, ou ouvrira-t-on le barrage?

L'hon. J. C. ELLIOTT (ministre des Travaux publics): Je ne sais rien de communications de cette nature, mais je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et j'aurai probablement une réponse demain.

#### LA REUNION DU COMITE DES PRIVILEGES ET ELECTIONS

L'hon. R. B. BENNETT: Nous semblons éprouver beaucoup de difficultés au sujet du comité des privilèges et élections. Jeudi dernier, nous lisions dans le Feuilleton un avis convoquant le comité pour mardi, et vendredi figurait au Feuilleton un autre avis de convocation pour jeudi. On devrait nous donner l'explication de ce changement. Je ne prétends pas que mon honorable ami (M. Lapointe) en connaît la raison, mais je trouve que ce comité a beaucoup de peine à se réunir. Je croyais savoir qu'il se réunirait mardi, conformément à l'avis, et j'avais pris mes mesures en conséquence.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami me semble s'éloigner du règlement en parlant des formalités relatives à un comité de la Chambre; je crois que c'est absolument contraire au règlement.

L'hon. M. BENNETT: Il n'est pas défendu de demander s'il y a eu erreur. Voici un exemplaire des procès-verbaux de la Chambre, document qui forme partie de nos archives, et j'attire là-dessus l'attention du Gouvernement qui est maître des comités.

[L'hon. M. Robb.]

L'hon. M. LAPOINTE: Le Gouvernement n'est pas maître des comités.

L'hon. M. BENNETT: Il a la majorité dans chacun des comités, et c'est ce que je voulais dire. Tel est le genre de maîtrise que nous connaissons ici; s'il en existait une autre sorte, l'honorable ministre ne serait pas où il est. Il est dit dans les procès-verbaux que le comité des privilèges et élections doit se réunir à 11 heures de l'avant-midi, dans la chambre 424; il devait se réunir mardi, et voici que la réunion est fixée à jeudi. Je suppose que les autorités de la Chambre sont responsables de ce changement.

M. DENIS (Joliette): C'est sans doute ma faute, monsieur l'Orateur, mais je ne comprends pas bien la question posée par le chef de l'opposition. Si l'on me le permet, je vais lire sa question et je lui répondrai cet après-midi, à cinq heures, ou ce soir, à huit heures.

#### LETTRE DE PROTESTATION PUBLIQUE DU JUGE EN CHEF MEREDITH

M. PETER MCGIBBON (Muskoka-Ontario): Je désire attirer l'attention du secrétaire d'Etat sur la protestation publique du juge en chef Meredith qui se plaint de ne pouvoir obtenir du ministre les renseignements dont il a besoin, et je demande si ces renseignements vont être donnés.

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): J'ai lu la dépêche publiée par la Presse canadienne concernant le jugement rendu par le juge en chef Meredith à Osgoode Hall, à Toronto. Dans le premier paragraphe de cette dépêche, il est dit que le juge en chef a laissé entendre qu'il a demandé l'aide du secrétaire d'Etat pour rendre sa décision relativement aux étrangers qui voulaient se faire naturaliser, et que le ministre n'a pas répondu à sa demande. C'est à cela que mon honorable ami doit faire allusion.

Le Presse canadienne me semble avoir été mal informée; je ne crois pas que le juge en chef ait parlé ainsi, car il n'a pas écrit au secrétaire d'Etat à ce sujet, de sorte qu'il ne pouvait s'attendre à une réponse de ma part. Voici ce qui est arrivé: Le 9 avril, le juge en chef Meredith a écrit à M. Mulvey, sous-secrétaire d'Etat, la lettre suivante:

Mon cher M. MULVEY,

La même question concernant la naturalisation des étrangers, qui a fait le sujet d'une correspondance entre nous récemment, se présente de nouveau au même endroit et relativement à la même classe d'individus.

L'insuffisance de la loi et la coutume à laquelle elle a donné lieu m'ont porté à écrire là-dessus quelques pensées qui, je l'espère, aideront à améliorer la situation.